



Délibération du Conseil Syndical n° 2024-30
Séance du : 19 novembre 2024
À Aulnay-de-Saintonge (17)

Date de convocation : 22 octobre 2024

Nbre de voix n'ayant pas pris part au vote : 0

Nbre de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléants

Nbre de voix décomptées : 24

Nbre de voix présentes : 22

Secrétaire de séance : Mme Ornella TACHE

Nbre de voix représentées par pouvoir : 2

Objet : Demandes de subventions 2025 auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'animation du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du SAGE Boutonne

L'An Deux-Mille-Vingt-quatre le dix-neuf novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni à Aulnay de Saintonge (17), pour une Assemblée Générale ordinaire sur convocation en date du vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre. La séance est présidée par Monsieur Frédéric EMARD, Président en exercice. Mme Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Membres du SYMBO Présents / Excusés / Représentés

Délégués titulaires				Délégués suppléants	
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix					
ALOE Caroline	E	DE ROFFIGNAC Françoise	P	DUCROCQ Marie-Karine	E
GAY Gilles		GODINEAU Jean-Claude		VILLAIN Stéphane	
CHEDOUTEAU Stéphane	P				
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix					
BARILLOT Dorick		MAUFFREY Philippe		MISSIOUX Marie-Pierre	
FOUILLET Olivier					
CDC Vals de Saintonge : 14 voix					
DUGUY Jean-Luc	P	POINOT-RIVIERE Annie	E	HAREL Bruno	P
GOGUET Jacques	P	GIRAUD Thierry	P	FERRU Christian	P
VILLENEUVE Alain	P	PERAUD Danièle	P	GICQUEL Roseline	
GIOVANNINI Marie-Claude	P	GIBAULT Claudie		FLOCH-RUJU Valérie	
TACHE Ornella	P	GARNIER Michel	P	LAMARE Rémi	E
MOUTARDE Jean		GOURRAUD Julien	E	PELLETIER Michel	P
LEAUD Jean-Luc	P	EMARD Frédéric	P	ALBRECHT Sylvain	
CDC Mellois en Poitou : 10 voix					
BERTHONNEAU Frédéric	R	BERNARDIN Jocelyne	P	HAYE Jean-Marie	
PETIT Patrick		NIVELLE Jean-Pierre	E	PICARD Marylène	E
BARRE Daniel	P	CACLIN Philippe	R	FOUCHE Jean-Louis	P
NEAU Michel	P	MARTIN Christian	E	GALIGAZON Stéphanie	P
GICQUIAUD Floriane		SABOURIN BENELHADJ Muriel	E	MARTIN François	E
CARO : 1 voix					
BESSAGUET Bruno	P			BURNET Alain	
CDC Aunis Sud : 1 voix					
BOUTTEAUD Louis	E			BERNARD Micheline	E
CAN : 1 voix					
MOINARD Marcel	E			MARTINS Elmano	
SMAEP 4B : 1 voix					
BOUFFARD Christian	P			POINAS Sylviane	

Pouvoirs

M Frédéric BERTHONNEAU a donné pouvoir à Mme Stéphanie GALIGAZON
M Philippe CACLIN a donné pouvoir à M Frédéric EMARD

Assistaient également à la réunion

Mme Bénédicte NORMAND – SYMBO
Mme Sandrine CHAUVIN – SYMBO
Mme Aurélie BELLICAUD – SYMBO
M Pascal VOIX – SYMBO
M Florent STAUDT – SYMBO
Mme Céline VIEILLARD – UNIMA
Mme Sidney KREMER – UNIMA
M Olivier BRAYNAS – Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres
Mme Sylvie FONTENY – Département de la Charente-Maritime

Monsieur Frédéric EMARD, Président, ouvre la séance à 18h35. Après appel nominal des délégués du SYMBO, il a dénombré 22 délégués présents, 2 voix représentées et aucune voix ne prenant pas part au vote, soit 24 voix délibératives. Il a donc été constaté que les conditions de quorum étaient remplies. Le conseil syndical était valablement constitué.

Le projet de territoire Boutonne a été approuvé en 2016. Actualisé en 2022, Il contribue à la mise en œuvre des dispositions du SAGE Boutonne pour le volet quantitatif et participe à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux de la directive cadre européenne (DCE). L'animation et la mise en œuvre du projet de territoire sont assurées par le SYMBO, structure porteuse. Sont dédié à cette mission 1.75 équivalent Temps Plein répartis de la manière suivante : un animateur à temps plein, un chargé de mission à mi-temps, et un quart-temps de coordination.

Le budget prévisionnel pour l'animation sur l'année 2025 est estimé à 122 500 € TTC. Le plan de financement prévisionnel, selon les conditions d'éligibilité de l'Agence de l'eau dans le cadre de son XII^{ème} programme d'intervention, est le suivant :

Agence de l'eau Adour Garonne	80%	98 000 €
SYMBO	20%	24 500 €

La part du SYMBO sera couverte par la participation de ses membres statutaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- Approuve l'envoi d'une demande d'aide financière pour l'animation et la mise en œuvre du projet de territoire Boutonne, à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et à tout financeur susceptible de financer cette opération,
- Autorise le Président à signer les demandes de subventions et tout document afférent.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an susdits,

Le Président,
M. EMARD Frédéric

SYMBO
Syndicat Mixte pour les études,
les travaux d'aménagement
et de gestion du bassin de la Boutonne